



Réserve Naturelle Régionale  
**TERRES ET ÉTANGS DE BRENNÉ**  
MASSÉ - FOUCAULT



**Parc**  
naturel  
régional  
de la Brenne

## **Consultation d'entreprise pour la réalisation de travaux paysagers pour l'aménagement d'un sentier de découverte du public sur un espace naturel sensible, protégé et réglementé (Réserve naturelle régionale)**



## Sommaire

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| A // CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALE .....                            | 2  |
| Art. A. 1- Pouvoir adjudicateur : .....                                           | 2  |
| Art. A. 2- Objet de la consultation : .....                                       | 2  |
| B // CONTEXTE .....                                                               | 3  |
| Art. B. 1- Présentation du site.....                                              | 3  |
| Art. B. 2- État des lieux des sentiers.....                                       | 4  |
| C // DÉTAIL DE L'OFFRE COMMERCIALE .....                                          | 6  |
| Art. C. 1- Présentation de l'offre commerciale : .....                            | 6  |
| Art. C. 2- Réception de l'offre : .....                                           | 7  |
| Art. C. 3- Durée de validité de l'offre : .....                                   | 7  |
| Art. C. 4- Critères d'appréciation des offres : .....                             | 7  |
| Art. C. 5- Garanties : .....                                                      | 7  |
| Art. C. 6- Litige : .....                                                         | 8  |
| Art. C. 7- Renseignements complémentaires : .....                                 | 8  |
| D // CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP) .....                     | 9  |
| Art. D. 1-Désignation et présentation générale des travaux.....                   | 9  |
| Art. D. 2- Contraintes spécifiques au site (et délai d'exécution) .....           | 9  |
| Art. D. 3- Désignation des principaux acteurs et leurs rôles .....                | 9  |
| Art. D. 4- Contenu du dossier technique mis à disposition de l'entrepreneur ..... | 9  |
| Art. D. 5- Coordination sécurité .....                                            | 10 |
| Art. D. 6- Réalisation du chantier, accès et protection du chantier .....         | 10 |
| Art. D. 7- Les visites de suivi de chantier .....                                 | 10 |
| Art. D. 8- Dispositions spécifiques à prendre en Réserve naturelle.....           | 10 |
| E // DÉTAIL DES OPÉRATIONS ATTENDUES.....                                         | 11 |
| Art. E. 1- Secteur « Massé » : .....                                              | 13 |
| Art. E. 2- Secteur « Longer le chemin des cistudes vers l'étang Neuf » : .....    | 14 |
| Art. E. 3- Secteur « La mare aux chênes » : .....                                 | 15 |
| Art. E. 4 - Secteur « Etang Pintade, chaîne d'étangs et agriculture » : .....     | 16 |
| Art. E. 5 - Secteur « Léo – Rianvert » : .....                                    | 17 |
| F // Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) .....                     | 1  |

# A // CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALE

## Art. A. 1- Pouvoir adjudicateur :

1- 1- **Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne** (maître d'ouvrage et maître d'œuvre)

Représenté par : Monsieur Patrice Boiron, Président, habilité à signer les actes par délibération du Comité syndical du 3 juin 2026.

Maison du Parc, le Bouchet 36300 ROSNAY

Tél : 02 54 28 12 12

[info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

## 1- 2- **Référence de la consultation :**

Mise en œuvre d'une balade piétonne autour de l'étang Massé - 2026 - 2027

Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault

## 1- 3- **Dossier suivi par :**

Vincent Sauret [v.sauret@parc-naturel-brenne.fr](mailto:v.sauret@parc-naturel-brenne.fr) / 02 54 28 12 12 / 06 79 38 24 77

Il est dénommé le **gestionnaire de la réserve** dans cette consultation.

## Art. A. 2- Objet de la consultation :

La présente consultation est composée d'un lot unique non séquençable.

Cette consultation vise à obtenir une offre détaillée dans ses prix (HT, TTC et taux de TVA), ses moyens techniques et humains, son calendrier de réalisation pour :

La réalisation de travaux paysagers pour un sentier piéton et pédagogique de 7 kilomètres composé de divers aménagements pour l'accueil du public en milieu naturel sensible, protégé et réglementé (Réserve naturelle régionale).

Ce projet de sentier est mis en œuvre sur la base **d'une étude paysagère et de circulation du public rédigée par É. Gayet – Atelier paysage (2024 – 2025)** nommée **étude AMO**, qui décrit l'ensemble des aménagements qui seront réalisés dans le cadre de cette consultation.

**L'entreprise candidate devra répondre à l'ensemble des missions décrites dans cette consultation.**

Elle y est dénommée **l'entreprise de travaux paysagers**.



## B // CONTEXTE

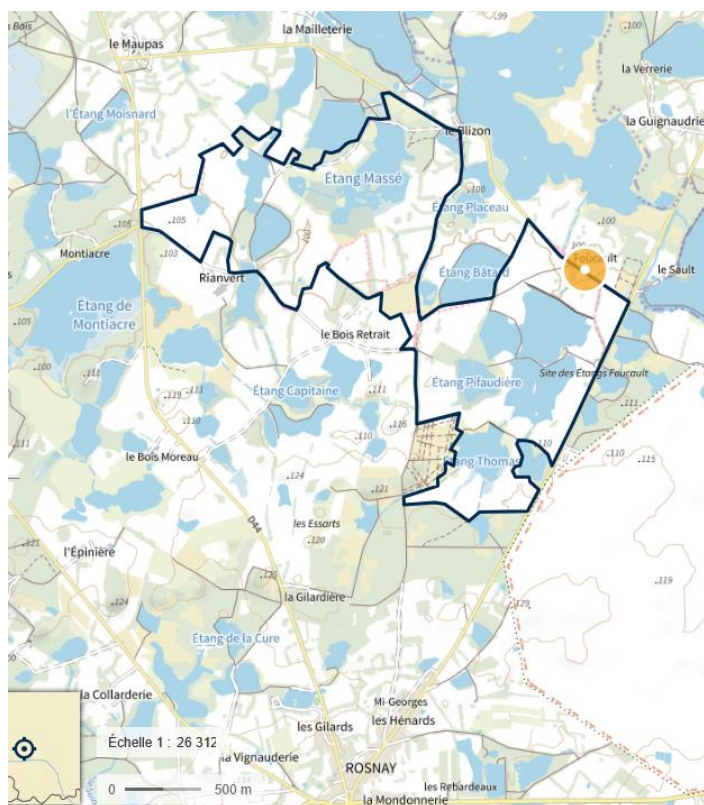
### Art. B. 1- Présentation du site

La Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault est un espace naturel protégé, réglementé et géré par deux structures, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire d'une part et le Parc naturel régional de la Brenne d'autre part. Elle est située en région Centre – Val de Loire, au sud-ouest du département de l'Indre, dans le Parc naturel régional de la Brenne, sur la commune de Rosnay, elle s'étend entre la D44 et la D15. Sa surface est de 319 ha, elle est constituée de 4 propriétés et composée en grande partie de prairies pour un total de plus de 150 ha, exploitées en élevage bovin par 4 éleveurs et de 12 étangs, d'un total de 70 ha en eau. La préservation des espèces floristiques, faunistiques et des habitats naturels est l'objectif principal de la Réserve. Pour ce faire, un plan de gestion, validé pour une période de 2015 à 2026, cadre l'ensemble des actions dont celles décrites dans la présente consultation. Un deuxième plan de gestion est en cours de rédaction et sera opérationnel en 2027. Son classement a été validé par décision de la commission permanente du Conseil régional Centre - Val de Loire le 17 octobre 2014.



*Localisation du PNR de la Brenne*





Périmètre de la réserve : \_\_\_\_\_

Localisation de la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne-Massé Foucault

L'ensemble de la Réserve est classé comme ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) n°CE05 « Brenne centrale » et ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type II n°240000600 « Grande Brenne », avec l'étang Massé classé en ZNIEFF de type I n°240031418 « étang Massé ». Par ailleurs, la Réserve bénéficie de plusieurs protections environnementales, incluant le site Ramsar FR 200008 « la Brenne » et les sites Natura 2000 (ZSC fr2400534 « Grande Brenne » et ZPS fr2410003 « Brenne »).

## Art. B. 2- État des lieux des sentiers

Ce projet de boucle piétonne est né du besoin de répondre aux attentes de la région Centre – Val de Loire quant à la politique d'accueil du public qui s'appuie sur la mise en partage des paysages singuliers caractéristiques de la Brenne. Toutefois, le gestionnaire de la Réserve est garant de la préservation du milieu qui passera naturellement en premier plan afin de garantir la tranquillité du site et des espèces faunistiques et floristiques. Un équilibre subtil doit être trouvé entre cette vocation des sites et le plaisir de la découverte des paysages par le public. Le projet cherche à éviter la standardisation ou la banalisation de l'espace (éviter par exemple les platelages systématiques et panneaux), en favorisant les modes respectueux de découverte sans négliger de valoriser les techniques traditionnelles, identitaires du territoire.

Actuellement, le public dispose d'accès libres à 5 observatoires ornithologiques dont 3 d'une capacité de 15 personnes, l'un sur l'étang Massé, l'autre sur l'étang Bénisme et le dernier sur l'étang Foucault. La Réserve naturelle est traversée par deux chemins ruraux dont des parties sont interdites à la circulation des véhicules à moteur. Ces chemins constituent une partie de l'une des « plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne / Rencontre avec les paysages de la Brenne ».

Chaque année, les animateurs de la Réserve proposent une douzaine de sorties nature qui profitent à 150 personnes en moyenne.

Le site est équipé de 8 écompteurs et la fréquentation annuelle moyenne (observatoires et circulation piétonne sur les sentiers) est estimée à 7 000 visiteurs.

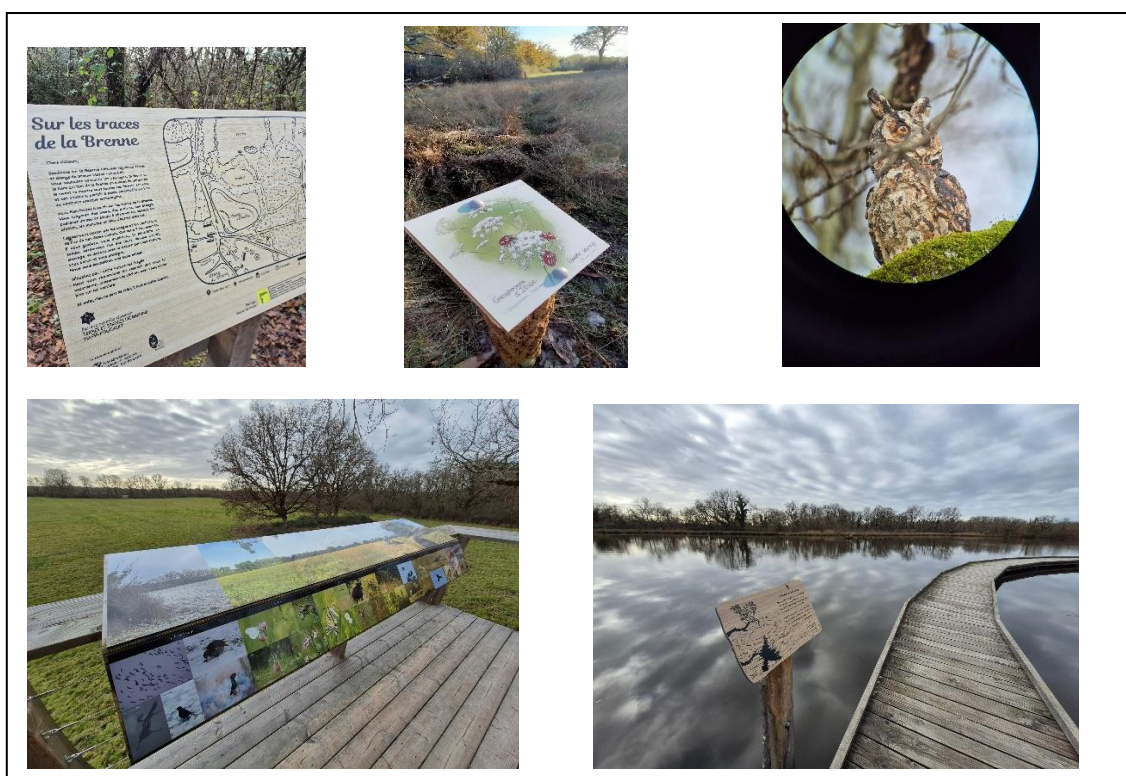
En 2016, une étude avait révélé la nécessité de développer l'accueil du public sur deux points essentiels :

- 1- Développer une circulation libre en périphérie de la Réserve, s'appuyant sur un ensemble d'équipements propices à proposer des observations et des parcours diversifiés et originaux.
- 2- Favoriser l'éducation à l'environnement et la sensibilisation au patrimoine naturel en proposant aux visiteurs un sentier d'interprétation qui faciliterait l'appropriation des valeurs liées à la protection de la nature portées par le gestionnaire.

Depuis 2021, le gestionnaire a entamé un projet pour la réalisation de deux sentiers de balades à proximité de l'étang Massé, le plus grand étang de la Réserve.

Un petit sentier d'interprétation, « Sur les traces de la Brenne » :

A destination des familles, il s'étale sur une petite distance (1.8 km) autour de l'étang Valmicky. La balade invite les visiteurs, petits et grands, à s'immerger totalement dans la nature en empruntant des passages assez étroits en bordure de prairie, le long de haies. Des panneaux jalonnent le sentier. Leurs messages, invitant à l'émerveillement et l'interrogation sur la place de l'Homme dans la nature, évoluent dans le registre de l'interprétation. L'ouverture au public est effective depuis le printemps 2024.



*Quelques exemples d'aménagements, sentier « Sur les traces de la Brenne »*





*Plan de circulation du projet « Autour de l'étang Massé : A fleur d'eau et de grès, contempler la vie sauvage au cœur des paysages*

## C // DÉTAIL DE L'OFFRE COMMERCIALE

### Art. C. 1- Présentation de l'offre commerciale :

Pour répondre à cette consultation, l'entreprise candidate fournira :

- tout élément susceptible de prouver sa compétence et celle de ses employés à la réalisation des travaux demandés :
  - ✓ certificat de qualification professionnelle du candidat et de ses employés
  - ✓ exemple(s) de prestation(s) similaire(s) exécutée(s) les 5 dernières années
  - ✓ effectif mobilisé pour la conduite et l'encadrement des travaux
  - ✓ matériel, outillage et équipement technique à disposition pour la réalisation des documents nécessaires à la conduite de la maîtrise d'œuvre
- la production d'un devis donnant :
  - ✓ le détail des prix (exprimés en euros) et hors taxes, ainsi que le taux de TVA appliqué
  - ✓ le détail des techniques, procédés et moyens de suivi des travaux
- la présente consultation paraphée avec cachet de l'entreprise à chacune des pages

## Art. C. 2- Réception de l'offre :

Les offres sont à transmettre à Monsieur le Président du Parc naturel régional de la Brenne pour  
**le vendredi 25 septembre 2026 à 17h00 au plus tard,**  
par voie postale avec avis de réception ou par transporteur ou par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :  
Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay. Il est rappelé que c'est la date de réception des offres qui est prise  
en compte et non la date d'envoi. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (secrétariat fermé du 1<sup>er</sup> au 15 août 2026).  
Au préalable, une visite **obligatoire** de chantier sera proposée par le gestionnaire du site, avec prise de rendez-  
vous préalable sur les semaines N° 36, 37 ou 38.  
L'envoi des offres sur support physique électronique est admis en complément de l'offre papier. En cas de  
divergence entre l'offre papier et l'offre sous forme électronique seule l'offre sous forme papier pourra faire foi.  
Seules les propositions complètes et reçues dans ces délais seront examinées par la commission d'appel d'offres.  
Courriel : [info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

## Art. C. 3- Durée de validité de l'offre :

La durée de validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Art. C. 4- Critères d'appréciation des offres :

- 60 % : montant des prestations
- 40 % : valeur technique (une attention particulière est demandée quant à la description détaillée des divers travaux à mener.

En fonction des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra déclarer la consultation infructueuse ; l'ensemble des entreprises qui auront candidaté seront prévenues par courriel de cette décision.

L'entreprise retenue sera prévenue par téléphone puis elle recevra un bon de commande **sous réserve de l'obtention des financements nécessaires**. Les modalités de paiement seront définies entre l'entreprise et le Parc au moment de la commande.

Les entreprises non retenues seront prévenues par courrier postal.

## Art. C. 5- Garanties :

Les dispositions applicables sont celles du CCAG-MOE (consultable sur le site suivant : [www.marche-public.fr](http://www.marche-public.fr)).



## Art. C. 6- Litige :

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente consultation, et après épuisement des moyens de recours amiables prévus par la réglementation, le tribunal administratif du ressort duquel dépend le siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brenne est seul compétent.

## Art. C. 7- Renseignements complémentaires :

Les travaux attendus sur la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault bénéficient de financements publics :

- Financements de la région Centre-Val de Loire
- Autres financements publics

En outre, pour l'exécution de ce projet, le Parc naturel régional de la Brenne a déposé en mairie de Rosnay, le 6 février 2026 une demande de permis d'aménager, ainsi qu'une étude d'incidence Natura 2000 qui a été faite auprès du service instructeur de la DDT 36. L'ensemble des autorisations a été obtenu.



## D // CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

### Art. D. 1- Désignation et présentation générale des travaux

Le fait de présenter une offre implique que l'entreprise candidate a pris tous les renseignements utiles et qu'elle connaît les lieux et ses contraintes d'accès, les sujétions de service et d'approvisionnement et toutes les difficultés en résultant.

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour but de décrire, aussi précisément que possible au moment de sa réalisation, le contexte de l'opération (situation existante, contraintes du site...), et les attentes du maître d'ouvrage (et maître d'œuvre) en termes de quantité, de qualité, de fonctionnement, d'exigences techniques, opérationnelles et environnementales.

### Art. D. 2- Contraintes spécifiques au site (et délai d'exécution)

Le projet d'aménagement concerne un site naturel classé et réglementé (Réserve naturelle). Cela implique qu'aucun travail ne pourra être mené sur le site en période de grande sensibilité écologique, c'est-à-dire dès le début du printemps jusqu'à l'été.

Ainsi, lorsque l'entreprise retenue pour la réalisation des aménagements aura été commanditée, les périodes de réalisations des aménagement définies seront les suivantes :

- ✓ Tranche N°1 : de septembre à décembre 2026
- ✓ Tranche N° 2 : de janvier à mars 2027
- ✓ Tranche N° 3 : de septembre à novembre 2027

### Art. D. 3- Désignation des principaux acteurs et leurs rôles

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre :

Parc Naturel Régional de la Brenne

Maison du Parc, Hameau du Bouchet 36300 Rosnay

Tél : 02 54 28 12 12

Courriel : [info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

Représentant du maître d'ouvrage et maître d'œuvre :

Vincent Sauret, Conservateur de la RNR Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault

Tél : 06 79 38 24 77

Courriel : [v.sauret@parc-naturel-brnne.fr](mailto:v.sauret@parc-naturel-brnne.fr)

Cogestionnaire de la RNR Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault :

Conservatoire d'Espaces Naturels Centre – Val de Loire

Antenne Indre – Cher : 27 rue Leo Mérigot 18100 Vierzon

Personne référente : Jean-Baptiste Colombo, responsable antenne

Tél : 02 48 83 12 91 / 06 13 89 47 54

Courriel : [jean-baptiste.colombo@cen-centrevaldeloire.org](mailto:jean-baptiste.colombo@cen-centrevaldeloire.org)

### Art. D. 4- Contenu du dossier technique mis à disposition de l'entrepreneur

L'objet de ce paragraphe est de préciser l'ensemble des documents techniques qui sont mis à la disposition de l'entreprise par le maître d'ouvrage.

Le dossier technique comprend :

- Le C.C.T.P (généralités, description de chaque type de travaux, description de chaque secteur avec localisation sur un plan et illustration par croquis) § E.
- Le détail des prix globaux et forfaitaires (DPGF) § F. tableau à remplir, signer et renvoyer obligatoirement dans l'offre.

## Art. D. 5- Coordination sécurité

L'ensemble des opérations et travaux pour la mise en œuvre de ce sentier piéton est soumis à la loi du 93.14.18 du 31 décembre 1993 et à ses décrets d'application.

## Art. D. 6- Réalisation du chantier, accès et protection du chantier

Les différentes règles inhérentes au statut du site sont ici rappelées et devront être strictement respectées :

- ✓ Aucune opération technique non validée par le gestionnaire ne peut être réalisée.
- ✓ A toute occasion, le gestionnaire peut faire interrompre momentanément les travaux.
- ✓ Toute modification d'intervention sera réalisable uniquement après analyse et accord préalables par l'entreprise, et le gestionnaire de la Réserve.
- ✓ Tout accès au chantier est interdit à toute personne étrangère à l'entreprise ou aux structures gestionnaires de la Réserve hormis les exploitants agricoles.
- ✓ Aucun véhicule de type camion, tracteur agricole ne peut être amené sur le chantier ou tout autre secteur de la Réserve sans le contrôle du gestionnaire.
- ✓ Le stationnement et la circulation des engins et véhicules, pendant le chantier, sont préalablement déterminés avec le gestionnaire de la Réserve.

## Art. D. 7- Les visites de suivi de chantier

Un rendez-vous (Entreprise de travaux paysagers et gestionnaire de la Réserve) est obligatoire, sur le terrain, avant le lancement de la réalisation des travaux.

L'entreprise de travaux paysagers devra informer obligatoirement le gestionnaire de la Réserve, 48 heures avant sa venue lors de chacune de ses interventions sur le site.

L'entreprise de travaux paysagers devra s'assurer que son chef de chantier et ses opérateurs auront pris connaissance du règlement et des conditions particulières à respecter pour limiter au maximum le dérangement de la faune et la dégradation des espèces végétales et des habitats naturels en adéquation avec les surfaces ou les linéaires identifiés pour chacun des aménagements prévus. Dans ce cadre, le maître d'œuvre, gestionnaire de la Réserve, rédigera une charte d'engagement « chantier vert » qui sera signée par l'entreprise de travaux paysagers. Une réunion de réception de fin de chantier sera organisée par le gestionnaire de la Réserve (maître d'œuvre). A la suite de cette réunion, le maître d'œuvre produira un rapport de fin de chantier qui listera notamment les différentes opérations à réaliser par l'entreprise pour obtenir toute satisfaction sur l'ensemble des travaux réalisés. L'entreprises aura 30 jours à compter de la réception de ce rapport de fin de chantier pour la réalisation des opérations attendues.

## Art. D. 8- Dispositions spécifiques à prendre en Réserve naturelle

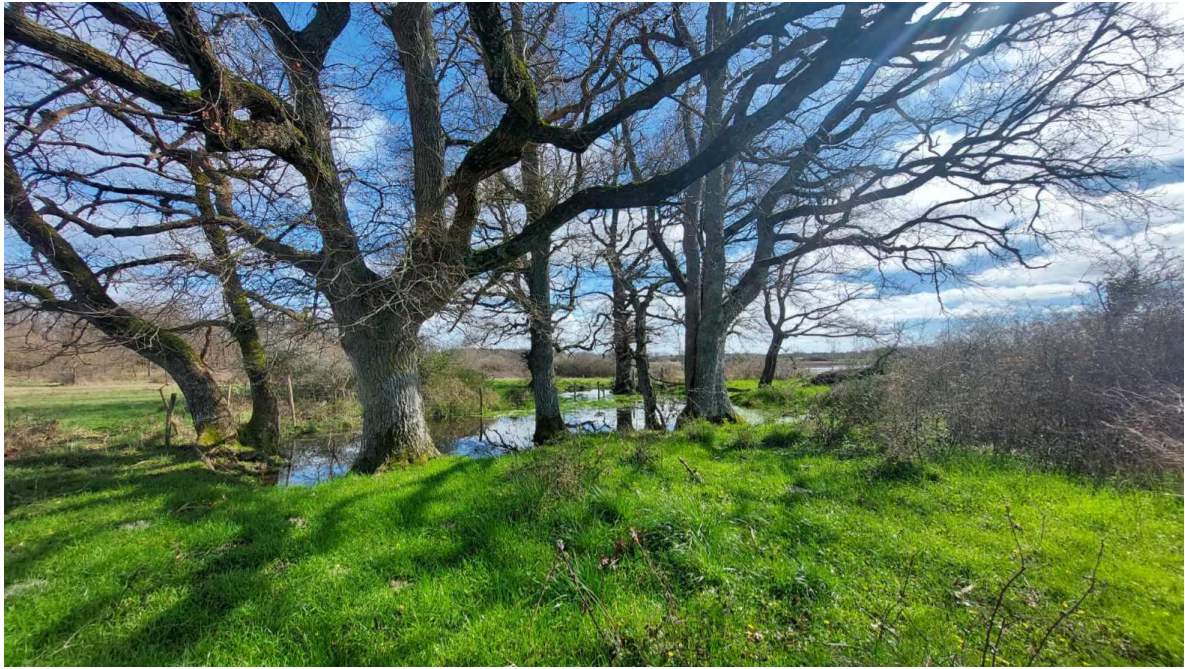
Le règlement de la Réserve autorise l'entrée de l'entreprise et de ses salariés sur les zones de chantier, toutefois, ceux-ci sont soumis au même règlement concernant les infractions sur le territoire de la Réserve naturelle :

1. hormis dans le cadre spécifique et nécessaire des opérations techniques, il est rappelé que le prélèvement et le dérangement des espèces faunistiques et floristiques est formellement interdit
2. les dépôts d'ordures sont interdits
3. l'usage du feu est interdit

De plus,

4. l'export vers des lieux de décharges contrôlés et agréés des déchets de travaux, de fournitures, des matériaux de types gravats et terres non réemployés dans le cadre des travaux, des produits végétaux issus de coupe et de broyage est obligatoire et totalement à la charge de l'entreprise
5. tout engin opérationnel lors du chantier aura été préalablement et hors de la Réserve, nettoyé afin d'éviter la contamination possible par des plantes exotiques envahissantes
6. les conducteurs d'engins prendront toutes les mesures nécessaires pour éviter toute pollution par des lubrifiants ou des hydrocarbures, lors des graissages d'engins ou lors des remplissages de réservoirs à carburant
7. l'emploi d'huile et de lubrifiant biodégradable est à privilégier

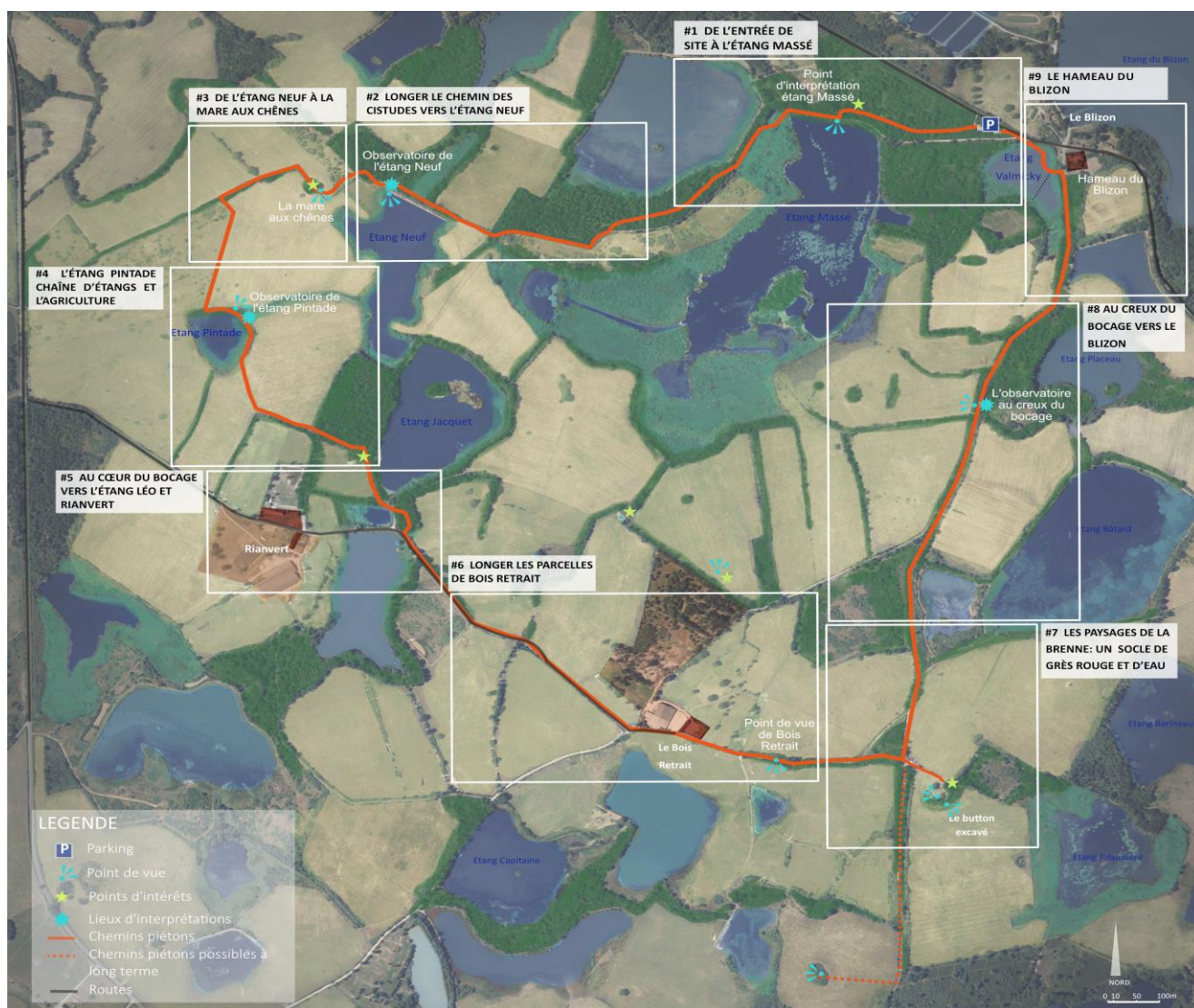




## E // DÉTAIL DES OPÉRATIONS ATTENDUES

Les différentes opérations et travaux attendus sont les suivants :

1. réalisation de clôtures pastorales en périphérie du sentier :
  - ✓ *fourniture des matériaux (piquets acacia, barrières, fils barbelés et divers, pointes et agrafes)*
  - ✓ *pose dans les règles de l'art*
  - ✓ *matériel motorisé accepté*
2. réalisation de talus de terre adaptés à la plantation de haie
  - ✓ *terre végétale fournie par le maître d'œuvre (déjà présente sur site)*
  - ✓ *chargement et transport à réaliser par l'entreprise de travaux paysagers*
  - ✓ *mise en œuvre de la terre à l'aide d'une pelle mécanique acceptée*
3. réalisation de plantations bocagères
  - ✓ *fourniture par le maître d'œuvre des plants, ainsi que des protections et du paillage*
  - ✓ *fourniture par le maître d'œuvre des schémas d'implantation*
  - ✓ *réalisation des plantations selon prérogative du maître d'œuvre*
4. réalisation de débroussaillage léger en zone forestière
  - ✓ *débroussaillage à l'aide d'engins motorisés acceptés, avec préférence pour engins électriques*
  - ✓ *stockage sur place sur zones délimitées par le maître d'œuvre*
5. réalisation de tailles douces, d'élagages et d'entretien de haies
  - ✓ *tailles et élagages réalisés selon prérogatives du maître d'œuvre*
  - ✓ *produits de coupe laissés sur place (zones de dépôt définies par le maître d'œuvre)*



### *Localisation des différents aménagements*

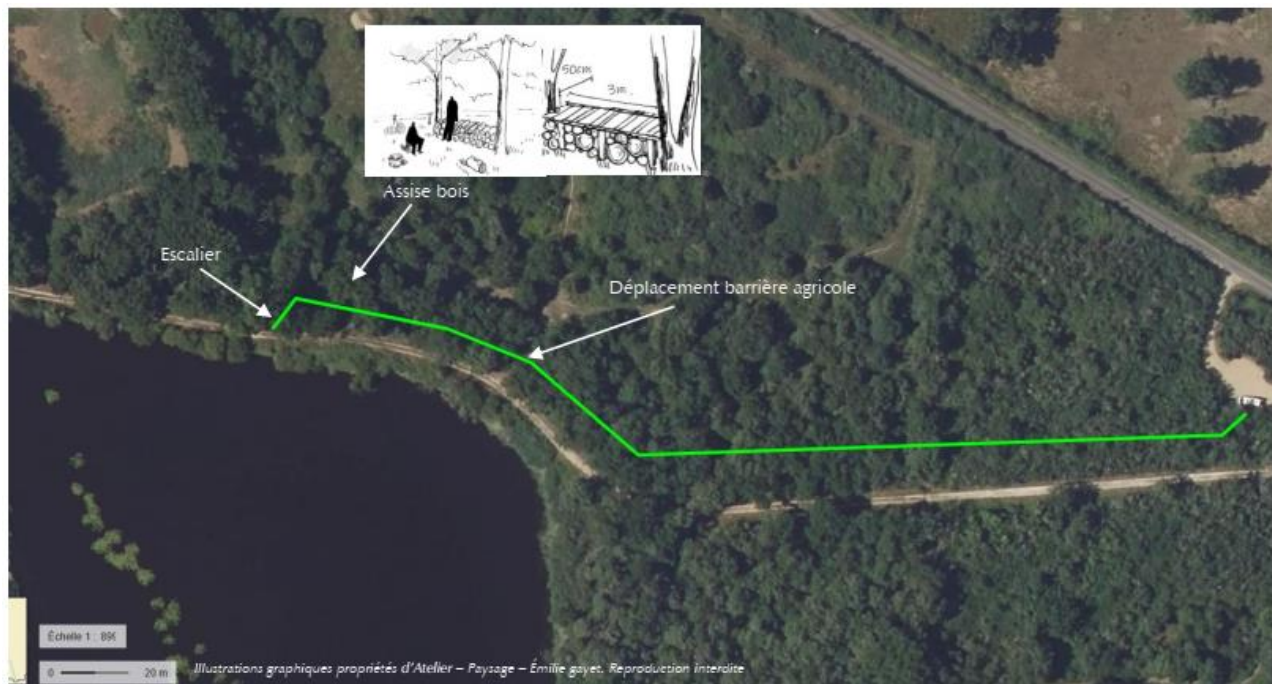
Le document « **Projet de paysage pour l'accueil du public en réserve naturelle** » réalisé par É. Gayet – Atelier paysage (*étude AMO*) définit 9 secteurs de travaux qui sont :

1. Massé
2. Étang Neuf
3. Mares aux chênes
4. Étang Pintade
5. Léo Rianvert
6. Vers Bois Retrait
7. Button excavé
8. Cœur de bocage
9. Vers le Blizon

Pour certains secteurs, des aménagements accueillant le public (belvédère, observatoires...) seront réalisés par des entreprises pilotées par un maître d'œuvre (en cours de désignation) en prestation pour le PNR de la Brenne. Il sera donc possible que l'entreprise de travaux paysagers retenue soit amenée à évoluer sur le site à proximité d'une entreprise commanditée pour les travaux d'aménagement pilotée par le maître d'œuvre externe.

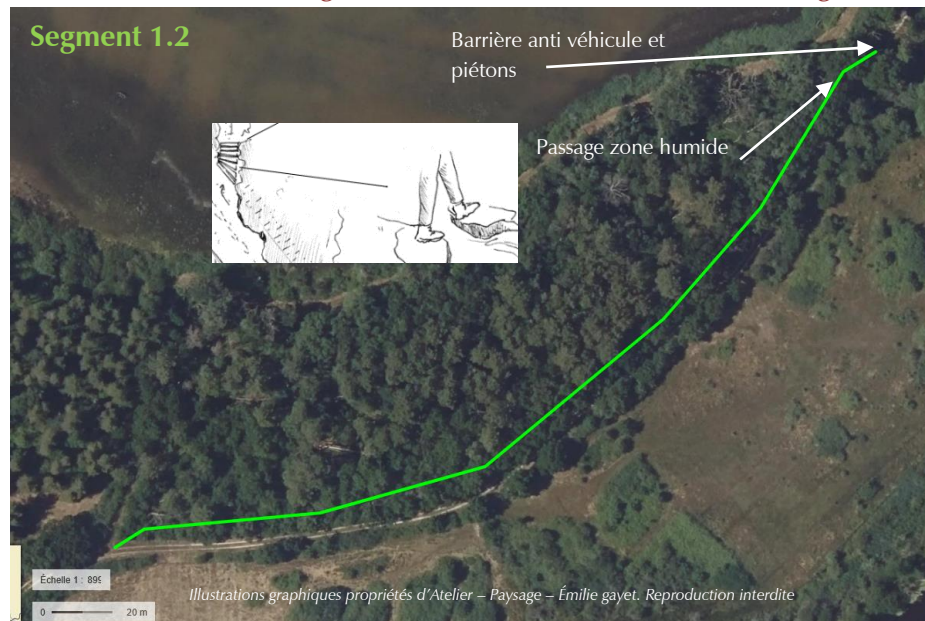


Art. E. 1- Secteur « Massé » :

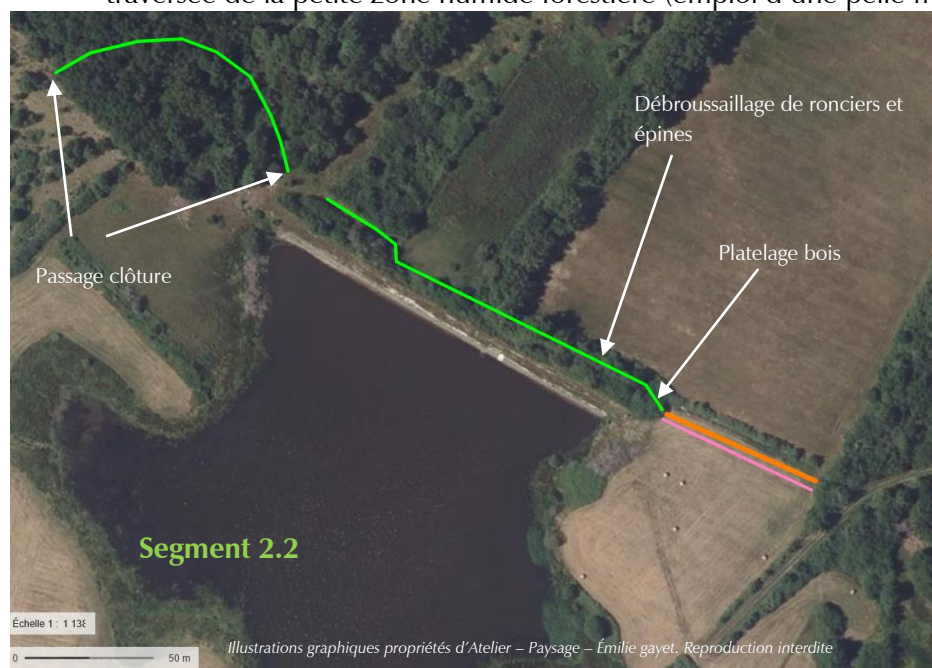


1. Débroussaillage forestier (arbres de petite section <25 cm)  
longueur = 300 m / largeur = 1.50 m —————
2. Déplacement d'une barrière agricole existante (retrait vers enclos de 3 m)
3. Réalisation d'une assise en bois (récupération de rondins de bois issus des coupes §1)  
longueur = 2.50 / largeur = 0.5 m / hauteur = 0.5 m
4. Réalisation d'un escalier de terre et rondin pour accéder au chemin de digue  
dénivelé = 2.50 / largeur = 2 m / Nbre de marches estimé = 6

Art. E. 2- Secteur « Longer le chemin des cistudes vers l'étang Neuf » :



- 1- Débroussaillage forestier (arbres de section moyenne < 50 cm)  
longueur = 300 m / largeur = 1.50 m —————  
sécurisation des arbres morts  
emploi des coupes de grosse section avec pose au sol pour marquer le cheminement
- 2- Réalisation (ou commande) et pose d'une barrière avec fermoir à clé empêchant la circulation des véhicules à moteur et des piétons
- 3- Pose de blocs de grès (fournis par le maître d'œuvre ou de pieux de très grosse section pour faciliter la traversée de la petite zone humide forestière (emploi d'une pelle mécanique possible)



- 4- Mise en place d'un talus de terre végétale  
Longueur = 70 m / largeur = 2 m / hauteur = 1 m (soit  $V = 140 \text{ m}^3$ )  
La terre fournie est à 5 km. Possibilité de sous-traiter le transport —————
- 5- Plantation de haies bocagères sur le talus avec mise en place des protections et d'un paillage —————
- 6- Réalisation d'un platelage bois pour passage fossé de trop plein (TP)  
Longueur 2 m / largeur 1.50 m sur pieux bois enfoncés en terre
- 7- Débroussaillage de ronciers et épines Longueur 170 m / largeur 1.50 m —————
- 8- Débroussaillage forestier (arbres de section moyenne < 50 cm) longueur = 120 m / largeur = 1.50 m —————
- 9- Aménagement de 2 passages sur clôtures —————



Art. E. 3- Secteur « La mare aux chênes » :



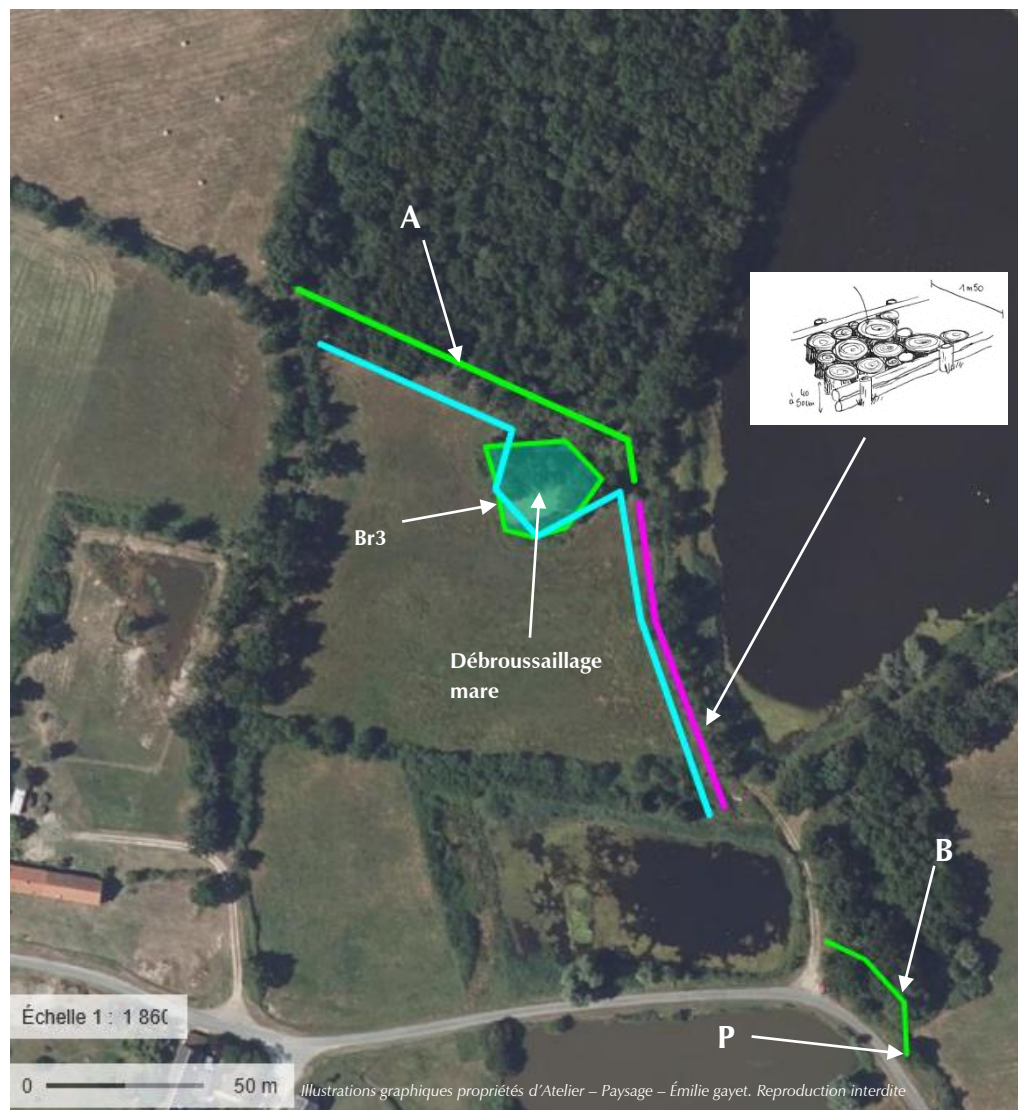
- 1- Réalisation d'une clôture agricole (bovin) de longueur = 600 m en parallèle d'un clôture existante (couloir de circulation) —————  
Fournitures et pose (matériel mécanisé accepté) jambe de force aux angles (7 à 8) piquet acacia tous les 2.50 m, 3 rangs de fil barbelé  
2 doubles barrières (DB) agricoles largeur = 6 m et 1 barrière simple (BS) de largeur = 6 m  
Les emplacements exacts de la clôture et des barrières seront déterminés au moment de la commande
- 2- Débroussaillage de ronciers en périphérie de la mare aux chênes. Surface = 400 m<sup>2</sup>
- 3- Curage léger de la mare (600 m<sup>2</sup>) avec dépôt des résidus en périphérie (pelle mécanique acceptée)
- 4- Réalisation d'assises avec emploi d'un gros chêne mort en bordure de mare
- 5- Plantations d'arbres de haut jet (fournis par le maître d'œuvre), 10 sujets environ sur 50 m —————

Art. E. 4 - Secteur « Etang Pintade, chaîne d'étangs et agriculture » :



- 1- Réalisation de 3 clôtures agricoles (bovin) de longueur A = 140 m, B = 140 m et C = 130 m  
 A et B forme un couloir de circulation de largeur = 4 m —————  
 Fournitures et pose (matériel mécanisé accepté) jambe de force aux angles (7 à 8) piquet acacia tous les 2.50 m, 3 rangs de fil barbelé  
 2 barrières simples (Br1 et Br2) de largeur = 6 m (fourniture et pose)
- 2- Mise en place de 2 talus de terre végétale (fournie par le PNR Brenne)  
 Longueur = 140 m / largeur = 1.50 m / hauteur = 0.5 m (soit V = 210 m<sup>3</sup>)  
 La terre fournie est à 5 km. Possibilité de sous – traité le transport —————
- 3- Plantation de haies bocagères sur le talus avec mise en place des protections et d'un paillage.  
 (végétaux, protections et paillage fournis par le PNR Brenne) —————

Art. E. 5 - Secteur « Léo – Rianvert » :



1. Débroussaillage forestier, Longueur = A 130 m et B 50 m, largeur 1.50 m (arbres de sections moyennes <50 cm) —————
2. Réalisation d'1 clôture agricole (bovin) de longueur = 250 m dont barrière de largeur 4 m (Br3) et 7 angles Fournitures et pose (matériel mécanisé accepté) jambe de force aux angles, piquet acacia tous les 2.50, 3 rangs de fil barbelé —————
3. Débroussaillage léger de la mare (ronciers) 700 m<sup>2</sup>
4. Pose de rondins (en position verticale) en zone humide 100 m —————
5. Passage de clôture pour piétons **P**

Les secteurs 6 « Vers Bois Retrait », 7 « Button excavé », 8 « Au cœur du bocage » et 9 « le hameau du Blizon » ne sont pas illustrés ici. Ils feront l'objet d'une description détaillée lors de la visite obligatoire avant fourniture de l'offre. Dans l'ensemble il s'agit de travaux de débroussaillage et d'élagage.



F // Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Tableau à remplir, signer et renvoyer obligatoirement dans l’offre.

| secteur                                               | clôture                 |            | débroussaillage     |            | talutage, curage... |            | plantation |            | pose d'équipement                    |            |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|------------|
|                                                       | quantité                | Montant HT | quantité            | Montant HT | quantité            | Montant HT | quantité   | Montant HT | préciser                             | Montant HT |
| N° 1 - Massé                                          |                         |            | 300 m               | A remplir  |                     |            |            |            | déplacer barrière agricole           | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | assise bois                          | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | escalier terre et rondin             | A remplir  |
| N°2 - Longer le chemin des cistudes vers l'étang Neuf |                         |            |                     |            |                     |            |            |            |                                      |            |
| segment 2.1                                           |                         |            | 300 m               | A remplir  |                     |            |            |            | barrière forestière                  | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | pose de bloc de grès (ou pieux bois) | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | pose des coupes au sol               | A remplir  |
| segment 2.2                                           |                         |            | (170+120)=<br>290 m | A remplir  | 70 m                | A remplir  | 70 m       | A remplir  | platelage bois (traversée de chenal) | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | 2 passages                           | A remplir  |
| N° 3 - La mare aux chênes                             | 600 m                   | A remplir  | 400 m2              | A remplir  | 600 m2              | A remplir  | 50 m       | A remplir  | 2 barrières agricoles (DB)           | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | assise bois mort                     | A remplir  |
| N° 4 - Étang Pintade, chaîne d'étangs et agriculture  | (140+140+130)=<br>410 m | A remplir  |                     |            | (140+140)=280 m     | A remplir  | 280 m      | A remplir  | 2 barrières agricoles Br1 & Br2      | A remplir  |
| N° 5 - Léo - Rianvert                                 | 250 m                   | A remplir  | (130+50) =<br>180 m | A remplir  |                     |            |            |            | 1 barrière agricole Br3              | A remplir  |
|                                                       |                         |            | 700 m2              | A remplir  |                     |            |            |            | pose de rondins 100 m                | A remplir  |
|                                                       |                         |            |                     |            |                     |            |            |            | 2 passages                           | A remplir  |

